

Rapport du jury académique du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur académique (CAFFA)

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes Alpes
Président du jury

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
 - Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitudes aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
 - circulaire 2015-109 du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur Académique (CAFFA).
- Ces trois textes sont parus au BOEN 30 du 23 juillet 2015.

La session 2017 est la deuxième organisée dans l'académie d'Aix-Marseille pour l'obtention de la certification aux fonctions de professeur formateur académique.

Le présent rapport présente quelques données factuelles sur les candidats à cette session et vise à éclairer les candidats sur les attentes du jury, à les conseiller sur la préparation à ces épreuves.

Chaque année le jury problématise son propos sur quelques points particuliers. Il est donc recommandé aux candidats de ne pas s'en tenir à la lecture du présent rapport, mais de s'appropriier également les rapports du jury des sessions antérieures.

STATISTIQUES

Épreuve d'admissibilité

Inscrits	Abandon	dossier non déposé	Absent	Non admissible	Admissible	% présents / inscrits	% admis / inscrits	% admis / présents
75	16	0	1	19	38	76%	51%	67%

Épreuves d'admission

La session 2017 du CAFFA constituait la dernière année au cours de laquelle des candidats formateurs reconnus pouvaient être dispensés de l'épreuve d'admissibilité et présenter directement les épreuves d'admission. 71 candidats ont été dispensés de l'épreuve d'admissibilité, certains ont souhaité reporter la présentation des épreuves d'admission, ce qui explique le nombre conséquent, d'abandon / report.

Inscrits	Abandon/ Report	Mémoire non déposé	Absent	Non admis	Admis	% présents / inscrits	% admis / inscrits	% admis / présents
137	36	6	0	15	80	69%	58%	84%

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité prend appui sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. L'épreuve consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury (4 membres). Un ordinateur et un vidéo projecteur sont mis à la disposition des candidats qui souhaitent utiliser une présentation numérique en appui de leur exposé.

Les épreuves ont eu lieu les 1^{er} et 3 mars 2017, les candidats devaient remettre leur rapport en le déposant sur un espace partagé au plus tard le 6 février.

Le jury évalue le rapport d'activité, l'exposé réalisé par le candidat, l'entretien qui suit l'exposé (cf. grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFFA session 2017, annexe1 du présent rapport). Cette évaluation ne donne pas lieu à une notation. Les candidats dont la prestation a été jugée satisfaisante sont déclarés admissibles.

Le rapport d'activité

Le jury a particulièrement apprécié les rapports distinguant bien dans une première partie la présentation globale du parcours professionnel du candidat articulé avec les compétences métier du formateur (annexe 1 de la circulaire n° 2015-109) et une seconde partie mettant la focale sur l'une des expériences énoncées en amont. Les candidats qui sont parvenus à dépasser une simple description pour rentrer dans un questionnement, une analyse réflexive et une première projection vers le métier de formateur se sont distingués.

L'exposé et de l'entretien

Les candidats qui ont retenu favorablement l'attention du jury sont parvenus à mettre en relation leurs expériences avec les compétences du référentiel du formateur. Ils réussissent à rentrer dans l'échange avec le registre de langage adéquat, en montrant des capacités d'écoute et de manière plus générale d'aisance communicationnelle. Ils démontrent une solide maîtrise sur le plan pédagogique, et didactique ainsi qu'une curiosité intellectuelle, notamment sur les orientations les plus actuelles du système éducatif.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Deux épreuves sanctionnent l'année de préparation à l'admission du CAFFA.

- Une épreuve pratique. Les candidats ont le choix entre l'analyse d'une séance d'un étudiant, d'un stagiaire ou d'un néo titulaire ou l'animation d'une action de formation.

- La rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Pour la session 2017, les épreuves pratiques ont débuté à compter de février 2017, elles doivent obligatoirement avoir lieu avant les dates de soutenance (3, 4 et 5 mai 2017). Les candidats devaient déposer leur mémoire sur un espace partagé avant le 22 avril 2017.

Ces deux épreuves visent à apprécier le degré de maîtrise par les candidats des compétences déclinées dans le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnel enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur).

Ces compétences sont regroupées en quatre domaines :

1. Penser, concevoir, élaborer
2. Mettre en œuvre, animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer, analyser et évaluer

Pour être déclaré admis, les candidats doivent attester d'un degré de maîtrise suffisant dans chacun de ces quatre domaines de compétence (au moins 2,5/5). Le jury apprécie également la capacité des candidats à intégrer le numérique au service de la formation (minoration ou majoration de la note jusqu'à 2 points). Au final, pour être admis les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 12.

Première épreuve d'admission : l'épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Deux examinateurs qualifiés (un inspecteur second degré de la discipline ou domaine du candidat et un professeur de l'ESPE) évaluent cette l'épreuve.

Analyse de séance.

- le candidat et le jury assiste à la séance.

- A l'issue de la séance, le candidat propose au professeur ou au néo titulaire son analyse de la séance dans une visée formative (30 minutes).

- A l'issue de cette analyse, le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

Animation d'une action de formation.

- Le jury assiste à une séquence d'une action de formation (1h30 à 2h).

- A l'issue de cette séance le jury s'entretient avec le candidat (30 minutes).

Observations du jury à propos de la première épreuve

Pour l'analyse de séance, les examinateurs qualifiés ont été particulièrement sensibles à des entretiens bien structurés, où le candidat parvient à créer un lien de confiance avec l'enseignant débutant, l'aide à analyser sa pratique et à construire des pistes alternatives. Les candidats les plus performants ne cherchent pas l'exhaustivité mais parviennent à cibler leur propos autour de quelques axes bien choisis.

Pour l'animation d'une action de formation le candidat doit concilier des objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative, à même d'impliquer les participants. Ceux qui ont brillé dans cet exercice ont notamment montré leur capacité à gérer le temps, à utiliser efficacement les phases de mise en commun, à proposer au moment opportun les ressources matérielles ou numériques disponibles. Les examinateurs qualifiés sont également présents lors de la deuxième épreuve d'admission. Ils sont donc particulièrement bien placés pour apprécier le lien que les candidats parviennent à tisser entre cette épreuve pratique et son prolongement dans le mémoire et dans sa soutenance. Les très bons candidats parviennent à construire cette cohérence d'ensemble et ont été à ce titre valorisés.

Deuxième épreuve d'admission : la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel.

Le mémoire

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire, la forme attendue :

- un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.
- 20 à 30 pages hors annexes.

Le jury attend que ces préconisations soient strictement respectées.

L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux 4 membres du jury (1 inspecteur second degré, 1 inspecteur 1^{er} degré, 1 chef d'établissement, 1 professeur formateur académique) qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé.

A l'issue de l'entretien les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

D'une manière générale les candidats de la session 2017 ont su faire preuve de leur capacité à être ou devenir des formateurs aguerris même si certains n'ont pas utilisé les possibilités offertes par la rédaction du mémoire professionnel pour faire un pas en avant.

Les candidats qui ont réussi brillamment ont su adopter une posture réflexive et questionner le métier de formateur à partir d'une problématique pertinente. Ils ont des qualités de communication à l'écrit comme à l'oral et un fort pouvoir de conviction. Les supports utilisés sont de grande qualité, ils articulent les connaissances théoriques et la pratique professionnelle avec un recul critique qui montre leur capacité à entrer dans la controverse. Enfin ces candidats sont créatifs, inventifs et n'hésitent pas à faire preuve d'humour, on peut imaginer qu'ils installent un climat de confiance et de bienveillance lors des formations.

Les candidats en difficulté présentent une problématique de mémoire dont on peut se demander si elle est pertinente et concerne bien le métier de formateur. Ils peinent à articuler ce questionnement avec les connaissances théoriques et leur mise en œuvre dans la pratique. Souvent ils se positionnent en tant que professeur expérimentant dans la classe une pédagogie novatrice mais non pas en tant que formateur face à un groupe d'enseignants. Cette absence de projection dans le métier de formateur est préjudiciable à la réussite des candidats en dépit de leur indéniable préparation à l'épreuve. Ainsi certaines candidatures ont pu paraître prématurées, le jury invite ces candidats à se représenter à la certification forts de leur expérience de cette année.

Trois points doivent retenir l'attention des candidats aux prochaines sessions de l'admission au CAFFA, sans pour autant négliger les conseils qui ont pu être énoncés dans le rapport 2016.

1. Adopter une attitude réflexive s'inscrivant dans une démarche professionnelle de futur formateur.
Cette dimension est primordiale, elle permet de valider des compétences qui pourront s'exprimer dans la durée. Elle suppose que les candidats dépassent une présentation narrative d'une action de formation par exemple, pour analyser et interroger la validité d'un dispositif de formation (analyse des besoins des formés, choix des contenus, des modalités, évaluation de la formation) au regard des données de la recherche, des besoins de l'institution.
2. Cohérence épreuve pratique – mémoire.
Il est souhaitable que l'objet du mémoire prenne appui sur l'épreuve de pratique professionnelle. Le travail de recherche et l'action d'accompagnement ou de formation se nourrissent et s'enrichissent mutuellement.

3. Les usages pertinents du numérique.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils limitent l'usage du numérique à un diaporama support de l'exposé. Les candidats doivent attester d'une maîtrise affirmée du numérique au service de la formation.

Il est conseillé aux candidats de la session 2018 de faire figurer en annexe de leur mémoire (une page maximum), un descriptif de leurs activités liées à l'usage du numérique.

Aix en Provence le 20 juin 2017

ANNEXES

1 Grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFFA session 2017 :

I : Insuffisant / S : Satisfaisant

Rapport d'activité		Exposé		Entretien	
I	S	I	S	I	S
1 - Respect du cadre réglementaire : nombre de pages, temps de l'exposé					
2 - Le candidat s'exprime de manière claire et précise, avec un langage maîtrisé et approprié.					
3- Le candidat s'appuie sur des références et des cadres théoriques pertinents.					
4 - Le candidat montre ses capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur					
5 - Le candidat met en avant une activité problématisée.					
6 - Le candidat est capable de se distancier, de transférer ou de modéliser son action.					
7 - Le candidat est capable de se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.					
8 - Le candidat montre sa capacité à exercer dans des contextes scolaires variés auprès d'une diversité de publics.					
9 - Les propos du candidat permettent d'apprécier sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. Ils attestent de son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du réseau ou du bassin de formation					

CAFFA Admission Session 2017.

Evaluation de l'épreuve pratique : Analyse de séance

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Analyse de séance					
A- <u>Entretien du candidat avec le stagiaire</u>		TI	I	S	TS
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement proposé				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien du candidat avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

CAFFA Admission Session 2017.

Evaluation de l'épreuve pratique : Animation d'une action de formation

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Animation d'une action de formation					
A- Animation de l'action		TI	I	S	TS
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
B- <u>Entretien avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription de l'action de formation dans la durée				
	Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

CAFFA Admission Session 2017.

Grille d'évaluation critériée du mémoire.

TI : Très insuffisant / I : Insuffisant / S : Satisfaisant / TS : Très satisfaisant

MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
SOUTENANCE DU MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				